

LA S.P.A.F. (Société des Poètes et Artistes de France)
Délégation du Lyonnais
Délégation des Jeux floraux-Lyonnais-Forez-Velay

Organise son concours de poésie 2012, ouvert à tous les poètes d'expression francophone quelque soit leur nationalité ou leur lieu de résidence du :

1er Juin au 31 Octobre 2011

Sous le nom de Lyon Poétique, ce concours a pour objectif de distinguer les meilleurs poèmes soumis à un jury dans les quatre sections suivantes :

*Section 1 : Poésie classique : (Sonnet, pantoum, ballades etc...) Respect de la césure, du hiatus, synérèses et diérèses, le E muet, alternance des rimes masculines et féminines, organisation en strophes obligatoires.
40 vers maximum et trois poèmes maximum.*

Section 2 : Poésie libre : Le thème et la forme sont totalement libres, le poète pouvant s'appuyer sur n'importe quel système pour s'exprimer. 40 vers maximum et trois poèmes Maximum.

Section 3 : Poésie humoristique : Forme classique ou libre. 40 vers et trois poèmes maximum.

Section 4 : Poésie à thème, 2012 : La femme ou l'homme, toutes les formes poétiques sont admises, le jury appréciera particulièrement l'originalité, la hauteur, la grandeur d'expression proposées par rapport au thème.

Les trois premiers prix se verront décernés un diplôme et une médaille, la meilleure oeuvre toutes sections confondues se verra remettre un chèque de 300 €.

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes inédits en 3 exemplaires à :

*Monsieur Christian Bellegueulle (Renseignements : 06 07 11 01 57 ou 0977 06 14 69)
Rue de l' Houme
26400 SAOU*

Ceux-ci seront dactylographiés ou imprimés sur papier format A4 (21cm X 29,7).

*Ils devront comporter obligatoirement en haut à gauche, une expression composée de 3 lettres et 4 chiffres (Ex: DEF 6667) toujours identique, même si le participant concourt dans plusieurs sections. En haut à droite, la section choisie (Ex : Section 1 Poésie classique).
Aucun nom ni pseudonyme ou adresse ne devront figurer sur ces documents.*

Les envois devront comporter les éléments suivants :

- Vos poèmes (Trois maximum par section, on peut concourir dans plusieurs sections) en 3 ex*
- chacun.*
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur soit 90 cts au départ de France sur*
- laquelle figureront le nom et l'adresse du candidat afin qu'il reçoive le palmarès, la date et le*
- lieu de la remise des prix : A la mairie du 6 ième Arrt de Lyon Le 30 Mars 2012 à 18 h.*
- précises. (L a date exacte vous sera précisée plus tard)*
- (Entrée gratuite)*

- Une enveloppe cachetée sur laquelle le candidat aura porté l'expression (3 lettres et 4 chiffres) figurant sur ses poèmes et qui contiendra une fiche ou un feuillet sur lequel figure-
 - ront : Nom, Prénom, âge, son adresse, ses coordonnées téléphoniques et adresse Email.
 -
 - Un jury placé sous l'autorité de Christian Bellegueulle, constitué par section, prendra
 - connaissance de l'ensemble des envois.
 -
 - Le montant des droits d'inscription est fixé à 12 € quelque soit le nombre de section, par
 - chèque uniquement à l'ordre de la S.P.A.F. Mr Christian Bellegueulle.
 - Pour les étrangers, virement ou mandat international.
 -
 - Les envois non conformes seront éliminés.
 - Les décisions du jury sont sans appel.
 - Les manuscrits ne seront pas restitués à leurs auteurs.
 - Ceux-ci demeurent entièrement propriétaires de leurs oeuvres.
- La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.*

Bonne chance à tous

La délégation lyonnaise : Christian Bellegueulle, Elyane Gastaud et Gérard Bollon-Maso vous invitent à rejoindre la S.P.A.F. En tant que membre et adhérent.

La cotisation annuelle est de € 34,-- ce qui donne le droit de recevoir l'excellente revue trimestrielle : Art et Poésie, revue de publication nationale et internationale, et d'assister aux différentes réunions poétiques en cours d'année.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Mr Bellegueulle tél : 06 07 11 01 57 ou 0977 06 14 69

Mr Bollon-Maso : tél : 06 64 17 65 80